

Berne, le 30 août 2022

Les CFF suspendent les mesures d'économies : un premier pas dans la bonne direction

Lors d'une séance du 30 août 2022 avec l'Association des cadres des transports publics ACTP et les autres syndicats/associations professionnelles constituant la communauté de négociation, les CFF ont annoncé vouloir suspendre les mesures d'économies qu'ils souhaitaient appliquer au personnel dès le 1er janvier 2023. Le retrait définitif dépend cependant de l'obligation qu'auraient les CFF de réaliser des économies. L'entreprise doit clarifier ce point avec la Confédération. Indépendamment de cela, l'ACTP et ses partenaires professionnels continuent de juger inacceptables ces mesures d'économies dans sa forme initiale.

Les CFF veulent donc suspendre deux des trois mesures d'économies :

1. **Le paiement paritaire des cotisations-risques auprès de la caisse de pensions.** Il s'agit d'une prime de risque pour couvrir les risques de décès et d'invalidité, dont le niveau est calculé dans le plan de pension de la caisse. Actuellement les CFF payent les $\frac{3}{4}$ de cette cotisation.
2. **La hausse des cotisations aux coûts de maladie.** Les CFF avaient annoncé vouloir faire passer la participation du personnel de 1,2% à 1,7%.

Pour rappel, ces deux mesures se traduiraient par des déductions salariales supplémentaires d'environ 1%

Concernant la 3e mesure d'économie, la **suppression de l'invalidité professionnelle**, les CFF indiquent vouloir renoncer à sa suppression mais en adapter les con-

ditions d'accès. Pour cela, ils souhaitent en discuter avec l'ACTP et les autres syndicats/associations représentant le personnel, dans le but d'adapter les conditions et les groupes d'ayants droit à l'invalidité professionnelle médicale.

La volonté de renoncer aux mesures d'économie est une bonne nouvelle. L'Association des cadres des transports publics a réaffirmé aux CFF que des mesures d'économie touchant le personnel ne sont –dans sa forme initiale– pas acceptables.



Meilleures salutations

Markus Spühler

Président

Association des cadres des transports publics ACTP

markus.spuehler@kvoev-actp.ch

Il vaut bien la peine d'être membre de
l'Association des cadres !

Devenir membre : Simplement cliquez ou scannez le code QR.

